

Procédure d'appel et de déclenchement d'intervention

Exclusivement réservée aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par l'État.
> Gendarmerie, Police, pompiers, élus, DDCSPP...



Comment fonctionnent nos services ?

1		Divagation des animaux sur la voie publique. ▪ Errants, dangereux ou blessés ▪ Ramassage des animaux décédés (n'excédant pas 40Kg.)
2		Les services habilités par la mairie contactent nos services directement.
2		L'appel est enregistré par nos équipes qui déclenchent l'intervention.

Nous contacter

 **Centre animalier de Renage**
ZA de la Vallée - La Guillonnière
38140 - Renage
renage@sacpa.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : 14h - 17h30
Samedi : 9h - 12h



Durant les horaires d'ouverture :
▪ 04 76 91 02 40

En dehors des horaires d'ouverture :
▪ 07 70 07 32 90
> Numéro d'astreinte confidentiel

!

Informations nécessaires à l'intervention

- Nom
- Fonction
- Numéro de téléphone
- Adresse du lieu de l'intervention
- Type et nombre d'animaux à prendre en charge



Le technicien est déjà en ligne ?
Merci de laisser vos coordonnées téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !

   @VigiPets